

STI et Technologie des voies générale, technologique et professionnelle.

Aménagements concernant les enseignements des classes à examen durant l'année scolaire 2021 et 2022 en Nouvelle-Calédonie.

I-Objectifs généraux

Le territoire de la Nouvelle-Calédonie a retrouvé lundi 12 avril 2020 pour tous la plénitude de son service d'éducation sous sa forme initiale et obligatoire, sous réserve de respecter les recommandations sanitaires.

Depuis la rentrée scolaire de la mi-février, une période de continuité pédagogique a accompagné le confinement.

A ce stade, nous estimons de l'ordre de **2 semaines d'enseignement** la perturbation sur le cursus de formation de nos élèves **en pré-bac** et **en post-bac** en référence au calendrier initial.

Le vice-rectorat rappelle dans ce contexte son attachement à la qualité des diplômes et la nécessité de tenir l'ensemble des examens, sous la forme habituelle, en aménageant les attendus pédagogiques de cette année scolaire, et en mettant en œuvre les éléments du contrôle continu pour les baccalauréats (définis par ailleurs par une note académique) et toutes les adaptations nécessaires d'épreuves d'examen afin de ne pénaliser aucun candidat.

Aucune répercussion d'organisation n'est envisagée au-delà de l'année scolaire 2021.

II-Aménagements des programmes

A. Classe de 3ème de collège

L'inspection générale a publié un document pédagogique pointant précisément les attendus essentiels de chaque niveau (*attendus de fin d'année en technologie.pdf*) accessible en suivant le lien ci-après <https://dane.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique93>

Examen : les corps d'inspection veilleront à la parfaite adéquation dans la rédaction des sujets de technologie de la voie générale et de la voie professionnelle entre les domaines questionnés et les connaissances et compétences attendues.

B. Voie professionnelle

Aucun aménagement de programme ou de niveau d'exigence des référentiels n'est envisagé. Afin de compenser la perturbation des cours impactés par le confinement, le nombre minimum exigé de semaines de périodes de formation en milieu professionnel prévues par chaque arrêté de création de diplôme sera réduit de deux semaines pour les

élèves qui étaient inscrits dans un établissement de formation sous statut scolaire au 5 mars 2021 et qui se présentent à la session d'examen 2021 (voir tableau au III ci-dessous).

C. Voie générale et technologique

C.1 Classes de première et de terminale

Le contrôle continu est mis en place.

Les professeurs prendront l'attache de leur corps d'inspection à chaque fois qu'ils pourraient avoir le sentiment d'être confrontés à des arbitrages sensibles dans la mise en œuvre de ce contrôle continu et de la mise en œuvre de la note académique.

C.2 Sections de Techniciens Supérieurs

L'ensemble des stages en entreprise ou projets professionnels définis conformément à leur référentiel respectif pour les élèves de 1^{ère} ou 2^{ème} année des filières BTS, *liste in fine*, se voit réduit de 2 semaines.

Sur la base du volontariat et pendant ses vacances, chaque élève pourra rattraper une ou deux semaines du stage conventionné avec l'entreprise de son choix, sous réserve de l'ouverture administrative du lycée dans la période correspondante. Ce complément éventuel, s'il est intéressant pour la formation de l'élève, ne saurait influencer l'évaluation finale.

Les professeurs prendront l'attache de leur corps d'inspection à chaque fois qu'ils pourraient avoir le sentiment d'être confrontés à des arbitrages sensibles.

Il est à noter que la réduction de 2 semaines de la durée des stages se répercute sur toutes les disciplines d'enseignement, lorsque le stage se déroulent hors les murs de l'EPENC.

Liste des BTS concernés :

- Assistant Technicien d'Ingénieur ;
- Bâtiment ;
- Electrotechnique ;
- Etude et Economie de la Construction ;
- Étude et Réalisation d'Agencements ;
- Maintenance des Matériels de Chantier et Manutention ;
- Maintenance des Systèmes ;
- Pilotage des Procédés ;
- Systèmes Numériques, option A - Informatique et Réseau et option B – Électronique et Communication.

Examen : le corps d'inspection veillera à la parfaite adéquation dans l'adaptation des critères de validation des projets, et de l'exigence des jurys d'évaluation entre les domaines questionnés lors des revues de projet, lecture de rapport de stage et oraux de soutenance, et les connaissances et compétences ne faisant pas l'objet d'allègement du fait de la réduction des stages (indépendamment du rattrapage volontaire de 1 ou 2 semaines) ou des projets.

III-Tableaux des réductions :

- Par filières de Baccalauréats Professionnels

Niveau concerné	Libellé de l'activité concernée	Quotité de la réduction
Terminales Bac pro	PFMP	- 4 sem. / 22 sem.
1ères Bac pro	PFMP	- 2 sem. / 22 sem.
Terminales CAP	PMFP	- 4 sem. / 14 sem. ou 12 sem.
MC - BP	PFMP	Au cas par cas (voir l'IEN STI)

- Par filières de Brevets de Techniciens Supérieurs

Niveau concerné	Libellé de l'activité concernée	Quotité de la réduction
BTS1 - ATI	Stage en entreprise	-2 sem. / 8 sem.
BTS1 - BAT	Stage en entreprise	-2 sem. / 8 sem.
BTS1 - ELTN	Stage en entreprise en TS2	-2 sem. / 4 sem. en TS2 2022
BTS1 - EEC	Stage en entreprise	-2 sem. / 8 sem.
BTS1 - ERA	Stage en entreprise	-2 sem. / 8 sem.
BTS1 - MMCM	Stage en entreprise	-2 sem. / 5 sem.
BTS1 - MS	Projet professionnel en TS2	-2 sem. / 6 sem. en TS2 2022
BTS1 - PP	Stage en entreprise	-2 sem. / 4 sem.
BTS1 – SN A et B	Stage en entreprise	-2 sem. / 6 sem.
BTS2 - ATI	Projet professionnel	-2 sem. / 18 sem.
BTS2 - BAT	Projet professionnel à temps plein en établissement	-2 sem. / 4 sem.
BTS2 - ELTN	Stage en entreprise	-2 sem. / 4 sem.
BTS2 - EEC	Projet professionnel	-18h/100h projet
BTS2 - ERA	Projet professionnel	-18h/100h projet
BTS2 - MMCM	Projet professionnel	-2 sem. / 5 sem.
BTS2 - MS	Projet professionnel en entreprise (2 x 3 sem.)	-2 sem. (étude de réalisation de maintenance en entreprise)
BTS2 - PP	Stage en entreprise	-2 sem. / 6 sem.
BTS2 - SN A et B	Projet professionnel	-22h/170h en IR et -17h/150h en EC